

TdR - Travailleur social (Modèle)

Au sein du HCR, un travailleur social est un terme utilisé pour désigner un membre du personnel qui se voit confier la responsabilité d'actions spécifiques dans le cadre de la procédure de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis qu'au sein d'une agence partenaire, un travailleur social peut être une fonction ou un poste spécifique. Un travailleur social au sein du HCR est identifié par le superviseur DIS, le coordinateur DIS ou le responsable de l'examen DIS, et est confirmé par le chef du bureau ou le plus haut responsable de la protection. Aux fins de la procédure relative à l'intérêt supérieur, le travailleur social du HCR rendra compte au superviseur du DIS, au coordonnateur du DIS ou au responsable du rapport du DIS comme indiqué dans les termes de référence. Les travailleurs sociaux rattachés à une agence partenaire sont recrutés par cette agence.

Ils font rapport au ;

Superviseur DIS / Coordinateur DIS / Chargé de révision DIS / Superviseur de cas (décidé au niveau opérationnel)

Responsabilité

- A travers la présence communautaire, les visites à domicile, les interactions avec les enfants et autres parties prenantes, identifier les enfants à risque et nécessitant des interventions de protection ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre globale de la procédure relative à l'intérêt supérieur, effectuer en temps opportun des évaluations de l'intérêt supérieur, élaborer un plan de cas garantissant la participation de l'enfant au processus ; il s'agit également de la gestion des cas au moyen d'une documentation appropriée, y compris la mise à jour et la maintenance de la base de données pour la procédure de détermination de l'intérêt supérieur ;
- Assurer des référencements en temps opportun et un suivi approprié des cas individuels, et continuer à surveiller et à fournir un soutien conformément au plan de cas. Cela peut inclure des orientations, des conseils et un soutien émotionnel, une médiation communautaire et d'autres référencements ;
- En consultation avec le superviseur désigné pour la procédure de DIS, déterminer les cas nécessitant des DIS ;
- Collecter toutes les informations pertinentes pour le cas de l'enfant en interrogeant l'enfant, sa famille ou d'autres tuteurs, et d'autres qui peuvent être pertinents pour le cas de l'enfant ;
- Analyser les informations recueillies, formuler des recommandations pour les décisions, préparer le rapport de cas et le soumettre à l'examineur pour la suite des actions à prendre, tout en continuant à surveiller et à suivre la situation de protection de l'enfant ;
- Participer aux réunions du panel de DIS si nécessaire, pour clarifier ou répondre aux questions, et agir en tant que défenseur de l'enfant ; etc
- Diriger ou soutenir la mise en œuvre de la décision de DIS et faire rapport au superviseur sur les progrès et les défis. Cela inclut de conseiller le superviseur sur les changements dans la situation de protection de l'enfant.

Exigence :

- Bonne connaissance de la protection de l'enfance, y compris une expérience de travail avec les enfants / protection de l'enfance ;
- Une bonne compréhension de la protection, y compris la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste ;
- Bonne connaissance de la protection communautaire, y compris la compréhension du rôle, de la structure et des pratiques de la communauté, y compris les normes sociales, culturelles et de genre de la communauté au sein de l'opération ;

- Connaissance des systèmes nationaux de protection de l'enfance, y compris les rôles des différents acteurs et des processus de protection des enfants ;
- Excellentes compétences en communication avec les enfants et en plaidoyer au nom des enfants ; et
- Bonnes capacités d'analyse et de rédaction de rapports.